

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 1er OCTOBRE 2025**

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 1er OCTOBRE 2025 à 19h30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Sont absents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5

Est également présent, Madame Sophie Millette, directrice générale et greffière-trésorière agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 25-10-162 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 25-10-163 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2025

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 Résolution numéro 25-10-164 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025

Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 25-10-165 résolution pour approuver les comptes à payer

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 au montant de **113 830.61\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Club social 10 000.00\$ aide financière 2025; Municipalité de Sainte-Cécile 5 781.00\$ salaire Mario Demers; MRC de Bécancour 26 613.00\$ dernier versement quote-part; Service incendie MRC Bécancour 27 702.00\$ dernier versement quote-part; Englobe 4 366.18\$ étude écologique Primeau eaux usées; Municipalité de Lemieux 6 901.61\$ achat de barrière pour signalisation et pancartes

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses prévus à l'article 176.4 C.M. ou à l'article 105.4 L.C.V sont fait par la directrice générale

6.2 Résolution numéro 25-10-166 Grandes semaine des Tout-Petits 2025

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra au 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur milieu venant en aide aux jeunes familles;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil municipal proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025, La Grande semaine des tout-petits;

Que le conseil autorise la mairesse à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE

**6.3 Résolution numéro 25-10-167 Inspection en bâtiment-
Nomination a titre de personne
désignée**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE sept municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de M. Michel Trépanier en remplacement de Mme Élisabeth Ricard;

SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Beauchesne il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Michel Trépanier à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Michel Trépanier soit responsable de l'émission des constats d'infractions, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

ADOPTÉE

**6.4 Résolution numéro 25-10-168 Appui à la ville de Daveluyville-
Demande officielle auprès de Via
Rail Canada afin d'obtenir l'ajout
d'un point d'embarquement
ferroviaire**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT la volonté de la région d'offrir des modes de transport alternatifs aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le train est déjà de passage dans la région par la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout constituerait une solution tangible pour les citoyens contraints de se rendre dans les grands centres urbains pour le travail, les études ou les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les technologies actuelles facilitent l'accès aux billets de transport par train et réduisent considérablement le besoin de main-d'œuvre pour l'installation d'un quai d'embarquement;

CONSIDÉRANT QUE nos MRC disposent de services de transport collectif pouvant assurer la liaison entre les villes centres et un point d'embarquement à Daveluyville, en fonction des heures de passage du train;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société d'Investissement et de Développement Économique de Daveluyville (SIEGDV) d'acquérir un terrain en bordure du chemin de fer afin d'y aménager un stationnement public;

SUR PROPOSITION DE monsieur Donatien Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie la démarche future de la Ville de Daveluyville auprès de VIA Rail Canada afin d'ajouter un point d'embarquement à Daveluyville.

ADOPTÉE

6.5 Résolution numéro 25-10-169 Demande de financement Moisson-Mauricie

CONSIDÉRANT la demande de financement reçue de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour offrir des services d'aide alimentaire à 480 demandes dans notre MRC;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu de répondre positivement à la demande de financement de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec et d'octroyer un montant de 250.00\$.

ADOPTÉE

6.6 Résolution numéro 25-10-170 Acceptation de la cession des immeubles et terrains appartenant au Club social de Sainte-Marie

CONSIDÉRANT que le club social de Sainte-Marie désire faire cession de leurs bâtiments et terrain situé au 508 rue des Bosquets, à la municipalité de Sainte-Marie;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford accord des aides financières annuel afin d'entretenir ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie a accès à des aides financières importantes, afin de mettre à jour les bâtiments et infrastructures de loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être propriétaire pour pouvoir mettre en place lesdits projets;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, désire que les immeubles et terrains cédés demeurent de nature communautaire, loisirs et culturelle;

SUR PROPOSITION DE monsieur Donatien Beaulieu il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, accepte la cession des immeubles et terrains appartenant au club social de Ste-Marie.

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford entend préserver lesdits immeubles et terrains de leur nature communautaire, loisirs et culturelle.

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, autorise la directrice générale et la mairesse à signer l'acte notarié à cet effet.

ADOPTÉE

6.7 Résolution numéro 25-10-171 Dépôt d'une demande au FRR4-Agrandissement du Centre Marielandais pour regrouper les organismes communautaires et bonifier l'offre de services aux citoyens

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Marie-de-Blandford a signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le projet : **Agrandissement du Centre Marielandais pour regrouper les organismes communautaires et bonifier l'offre de services aux citoyens;**

SUR PROPOSITION DE monsieur Donatien Beaulieu il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la municipalité participe au projet Agrandissement du Centre Marielandais pour regrouper les organismes communautaires et bonifie l'offre de services aux citoyens pour la somme 414 547.00\$ La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts

Que la municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité, un montant de 100 000.00 \$ provenant de l'enveloppe Fonds des régions et ruralité volet 4;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Que le conseil municipal autorise et désigne la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution;

ADOPTÉE

6.8 Résolution numéro 25-10-172 Demande du Club quad les Baroudeurs

CONSIDÉRANT que le club quad les Baroudeurs demande le renouvellement de leur l'autorisation de circuler sur les voies publiques de la municipalité pour 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le club les Baroudeurs demande également de prolonger le trajet de la route des Bosquets ouest (226) d'environ 550 mètres;

SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Beauchesne il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise au Club quad les Baroudeurs de circuler dans la municipalité de Sainte-Marie de Blandford et autorise également le prolongement du trajet sur la route des Bosquets ouest (226).

ADOPTÉE

6.9 Résolution numéro 25-10-173 Adoption de la modification au calendrier des séances régulières du conseil

CONSIDÉRANT qu'une coquille s'est glissée dans le calendrier des séances du conseil adopté en décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date du conseil du mois de novembre 2025;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le changement de date pour la séance du conseil. Que la date de la séance régulière sera le lundi le 10 novembre 2025 à 19 :30.

ADOPTÉE

6.10 Résolution numéro 25-10-174 TECQ 2024-2028 – Dépôt de la programmation de travaux #1

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, es dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

6.11 Résolution numéro 25-10-175 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) 2025-2028

Attendu que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet d'Agrandissement du Centre Marielandais pour regrouper les organismes communautaires et bonifier l'offre de services aux citoyens

Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

6.12 Résolution numéro 25-10-176 Jeudis en Chansons

CONSIDÉRANT que la société St-Jean Baptiste relance les Jeudis en chansons pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désire faire partie de cette planification;

CONSIDÉRANT que cette activité est en partenariat avec un OBNL de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité prend à charge les demandes de permis, les frais reliés aux artistes et que l'OBNL prend en charge les achats pour le resto sur les lieux et que le produit des ventes leur soit remis en totalité;

IL est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Sophie Millette à faire la demande auprès de la Société St-Jean-Baptiste, pour que la municipalité puisse réaliser cette activité à l'été 2026.

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford demande une aide financière au montant de 1 000.00\$

ADOPTÉE

6.13 Résolution numéro 25-10-177 Offre de service Tecnih-Consultant-Devis Pumptrack

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre de l'avant le projet de Pumptrack afin de pouvoir débuter les travaux au printemps 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'accompagnement pour faire le devis, les rencontres et les suivis de la mise en place du projet;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue de Techni-consultant, pour un montant de 12 100.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre de service, inclus les rencontres, l'analyse, la rédaction du devis, les procédures d'ouverture des soumissions, la gestion du comité de sélection et rencontre de démarrage du projet;

CONSIDÉRANT que ces frais sont admissibles au programme TECQ

Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre de service de Techni-consultant pour projet Pumptrack au montant de 12 100.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

6.14 Résolution numéro 25-10-178 Offre de service Tecnhi-Consultant-Devis Patinoire

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre de l'avant le projet de Patinoire afin de pouvoir le débuter les travaux au printemps 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'accompagnement pour faire le devis, les rencontres et les suivis de la mise en place du projet;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçu de Techni-consultant, au montant de 13 700.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre de service, inclus les rencontres, l'analyse, la rédaction du devis, les procédures d'ouverture des soumissions, la gestion du comité de sélection et rencontre de démarrage du projet;

CONSIDÉRANT que ces frais sont admissibles au programme TECQ

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre de service de Techni-consultant pour projet Patinoire au montant de 13 700.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

6.15 Résolution numéro 25-10-179 Dépôt d'une demande au FRR 4- Bonification du Parc École Marie-Sophie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fond des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fonds;

CONSIDÉRANT que le parc-école a besoin de nouveaux équipements sécuritaires, récréatifs et sportifs pour répondre aux besoins des élèves de l'école Marie-Sophie;

CONSIDÉRANT que l'école Marie-Sophie est propriétaire du terrain où est situé le parc-école;

CONSIDÉRANT que les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation ou il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le dépôt du projet « Bonification du parc-école Marie-Sophie », au fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale par l'école Marie-Sophie;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise un montant de 100 000\$ dans le volet collaboratif pour le projet : « Bonification du parc-école Marie-Sophie »

QUE l'école Marie-Sophie soit désignée comme promoteur du projet et que M. Stéphane Grimard, directeur de l'école Marie-Sophie, ainsi que Mme Isabelle Caya, directrice par intérim du Centre de service scolaire de la Riveraine soient les personnes désignées pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour.

ADOPTÉ

6.16 Résolution numéro 25-10-180 Dépôt d'une demande au FRR 4- Aménagement d'un espace d'apprentissage et artistique

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fond des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fond;

CONSIDÉRANT que le terrain adjacent au parc-école, situé du côté gauche, est la propriété de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et qu'il est mis à la disposition des élèves de l'école Marie-Sophie;

CONSIDÉRANT que le projet a pour objectif d'ajouter un volet artistique et de bonifier l'espace d'apprentissage par l'installation de nouveaux équipements créatifs, favorisant ainsi l'épanouissement des jeunes de l'école et de la communauté.

CONSIDÉRANT que les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation ou il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité de Sainte-de-Lévrard dépose le projet « Aménagement d'un espace d'apprentissage et artistique », au fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

QUE la municipalité de Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford autorise un montant de 45 800\$ dans le volet collaboratif pour le projet: « Aménagement d'un espace d'apprentissage et artistique»;

QUE la municipalité de Ste-Sophie soit désignée comme promoteur du projet et que Mme Josée Croteau, directrice générale soit la personne désignée pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

6.17 Résolution numéro 25-10-181 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

IL est proposé par monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte- Marie de Blandford, écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités et qu'une copie de cette résolution soit envoyé à notre député fédéral monsieur Louis Plamondon.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

6.18 Résolution numéro 25-10-182 Aide financière école Marie-Sophie-Cross-Country

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande d'aide financière au montant de 100\$, de la part de madame Caroline Boutet, enseignante de 6e année à l'école Marie-Sophie de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour le traditionnel cross-country;

CONSIDÉRANT que cette course se déroule dans le boisé derrière l'école et que tous les élèves de notre école y participent, compte tenu que cette activité fait partie intégrante du programme du cours d'éducation physique.

IL est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, contribue au montant de 100.00\$, pour l'aide financière pour la course de cross-country.

ADOPTÉE

6.19 Résolution numéro 25-10-183 Offre de service de Techni-Consultant-Programme Pracim

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre de l'avant le projet de l'agrandissement de la salle afin de pouvoir débuter les travaux au printemps 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'accompagnement pour faire le devis, les rencontres et les suivis de la mise en place du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'accompagnement pour faire le dépôt du projet à l'aide financière PRACIM ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue de Techni-consultant, pour au montant de 5 400.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre de service, inclus rencontre, procédure et remplir et transmettre les formulaires d'aides financières;

CONSIDÉRANT que ces frais sont admissibles au programme PRACIM;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ::

Que la municipalité accepte l'offre de service de Techni-consultant pour le projet d'agrandissement du Centre Marielandaïs pour regrouper les organismes communautaires et bonifier l'offre de services aux citoyens au montant de 5 400.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers : Journée de la culture

8. Aqueduc & Égout

Aucun dossier à traiter à ce point.

9. Voirie

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

9.1 Résolution numéro 25-10-184 Travaux à la demande de madame Isabelle Duchesneau

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu avec madame Duchesneau le 3 juillet 2025 au bureau municipal, suite à une demande de rencontre et transmission d'une lettre qui avait été remis à chaque membres du conseil, concernant l'inondation de sa terre à bois, qui se situe près du marais filtrant au secteur Lac Rose;

CONSIDÉRANT que madame Duchesneau fait mention que l'implantation d'un fossé et de drain fait par le comité environnemental, nuit à sa plantation à chaque année par des inondations;

CONSIDÉRANT que celle-ci demande à la municipalité de fermer le fossé et de procéder à l'enlèvement des drains;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a aucune information sur ces travaux et aucun plan à cet effet;

CONSIDÉRANT que la gestion du marais et de ses installations a été remis à la Municipalité par le comité environnement et que nous en avons maintenant la responsabilité;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte la demande de madame Duchesneau, pour fermer le fossé et procéder à l'enlèvement des drains telle que demandée.

Que la municipalité n'engage en rien sa responsabilité sur les travaux qui seront effectués.

Que ces travaux seront finaux et sans garantie.

Que nous ne pouvons confirmer que les travaux seront exécutés avant la période hivernale.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement pour le mois de septembre.

11. Varia

12. Période de questions débute à 20:30 et se termine à 21 :10.

Plusieurs questions provenant de M. Martin St-Pierre ont été nommées concernant plusieurs sujets. Un suivi devra être fait au prochain conseil concernant son terrain.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 25-10-185 L'agenda étant éculé, l'assemblée est levée sur proposition de Monsieur Donatien Beaulieu a 21 :13

Ginette Deshaies, Mairesse

Sophie Millette directrice générale et greffière-trésorière